

RESTRICTED  
SR/94  
30 août 1949  
FRENCH  
ORIGINAL: ENGLISH



COMPTE RENDU ANALYTIQUE  
DE LA QUATRE-VINGT-QUATORZIEME SEANCE

tenue à Lausanne, le mardi 30 août 1949,  
à 10 heures 30.

Présents: M. de Boisanger (France) - Président  
M. Yalcin (Turquie)  
\* M. Rockwell (E.U.A.)  
M. de Azcárate - Secrétaire principal  
M. Lucas - Membres du Comité  
M. Zorlu Technique pour  
M. Kunde les Réfugiés

\* Suppléant

-----

Le PRESIDENT remercie le Comité Technique pour les Réfugiés du rapport (document Com.Tech./9) qu'il a établi et qui sera dûment transmis au Secrétaire général des Nations Unies. Ce document sera très utile à la Commission dans ses travaux et les membres de la Commission en ont effectué la lecture avec grand intérêt.

Ce rapport servira également de base aux études qu'entreprendra le groupe économique d'étude envisagé, dont les travaux couvriront en partie le même domaine que ceux du Comité Technique. Il demande, en conséquence, aux membres du Comité Technique s'ils ont, après leur enquête, des suggestions à présenter en ce qui concerne les mesures à prendre. En outre la Commission serait heureuse de connaître l'avis du Comité Technique sur les mesures conservatoires urgentes qu'il conviendrait de prendre, en particulier en ce qui concerne les orangeraiés pendant le délai qui s'écoulera nécessairement avant que le Groupe économique d'étude ne commence ses travaux sur place. Le Comité pourrait sans doute examiner la question avec le Secrétaire principal.

M. ZORLU dit que, la nature de la déclaration du Président surprenant le Comité Technique, il demandera à la Commission

de donner aux membres du Comité Technique le temps de considérer leur réponse, surtout que l'étendue considérable des fonctions du groupe économique d'étude semble indiquer que ce dernier remplacera, dans un certain sens, le Comité Technique.

Celui-ci sera naturellement à la disposition de la Commission pour fournir toute nouvelle explication ou observation qui pourrait être utile en ce qui concerne son rapport.

M. ROCKWELL souhaite informer le Comité Technique qu'il a suggéré à M. Porter, avant son départ, que l'on devrait s'efforcer de trouver aux Etats-Unis, peut-être auprès de sources privées ou des compagnies de pétrole, des fonds pour le projet Mussa Bey Alami. M. Porter a accepté de s'en occuper et a emporté le rapport du Comité Technique en vue de procéder à une étude plus approfondie de ce document.

Le Dr. LUCAS dit que, puisque les mesures recommandées dans le rapport du Comité Technique relèveraient en partie de la compétence de la Commission et en partie de celle du Groupe mixte de travail envisagé, il pourrait être souhaitable dans ces conditions d'établir deux documents distincts, en accord avec le Secrétaire principal.

Le PRESIDENT accepte de suivre cette procédure.

Le Comité Technique se retire.

#### Création d'un Groupe mixte de travail pour les orangerais arabes (Com.Gen./SR.37)

Le PRESIDENT invite le Président du Comité Général à présenter ses observations sur les termes du mandat établi pour le Groupe mixte de travail envisagé.

M. de LA TOUR DU PIN (Président du Comité Général) fait remarquer que le mandat, dont les termes se fondent sur un projet établi par le Secrétariat avec le concours du Comité Technique, a été rendu délibérément très précis et très limité dans sa portée, conformément au souhait des Arabes qui désirent voir traiter le problème rapidement et d'urgence. Il suggère qu'il pourrait être souhaitable que la Commission fasse part à la délégation israélienne de la position ferme qu'elle a prise sur la question, même avant le retour de M. Shiloah; il est possible que ce dernier soit amené à modifier sa réponse.

M. de la Tour du Pin rappelle que lui-même, tout en apportant son concours à l'adoption des termes du Mandat, avait exprimé en ce qui concerne le mot "communiqué" de l'alinéa 2 du Mandat certaines craintes sur lesquelles il avait estimé nécessaire d'attirer l'attention du Comité.

Le PRESIDENT fait remarquer qu'aucune mesure ne peut être prise sans l'accord du Gouvernement israélien et qu'en tous cas cet accord est prévu expressément dans le projet. Il propose la suppression des derniers mots "et communiqué au Gouvernement d'Israël" de l'alinéa 2. Il suggère également que le Président du Comité Général examine la question avec la délégation israélienne dans l'après-midi, avant le retour de M. Shiloah, et déclare que la Commission considère comme essentiel d'obtenir l'accord du Gouvernement israélien en la matière, et que, si cet accord n'est pas donné, la Commission pourrait estimer nécessaire de révéler le fait qu'elle s'est efforcée sans succès, de promouvoir des mesures conservatoires.

En réponse à une question de M. de la Tour du Pin, le PRESIDENT prend note du fait que la Commission est d'accord pour que les délégations arabes, et par la suite les organisations de réfugiés, soient mises au courant de toute la question lorsqu'aura été reçue la réponse israélienne.

#### Réponses au Memorandum du 15 août 1949

Le PRESIDENT note que la réponse arabe au Memorandum de la Commission, en date du 15 août, indiquait que les délégations arabes étaient disposées à recevoir des suggestions de la Commission. Il dit que les travaux de la Commission seraient grandement facilités si la réponse israélienne comportait la même indication et que la délégation israélienne pourrait être avisée de ce fait au cours de conversations privées. Il propose en conséquence de reporter à jeudi la séance avec la délégation israélienne.

---